

Providence, acceptées et voulues par la mère aussi bien que par son fils.

Ne craignez pas que Marie cesse d'être la Vierge *puissante*, parce que sa grâce des miracles ne se manifeste pas à l'encontre des divins conseils. Elle ne cessera pas non plus d'être en toute vérité le *siège de la divine sagesse*, parce que cette humble et modeste Fille de Dieu n'a pas pris rang, comme quelques-uns l'ont imaginé, parmi les juges de la foi, ni présidé le premier des conciles, au-dessus des Apôtres et du Prince des Apôtres (1). Elle a son manteau de Mère et de Reine, qui suffit éternellement pour sa gloire.

(1) Théoph. Raynaud a dit de cette pieuse invention : « Haec insulitas ne refelli quidem debet ». *Diptych. Marian.* P. 1, p. 10, n. 18. D'autant plus qu'à l'époque du Concile de Jérusalem la bienheureuse Vierge avait probablement déjà quitté la terre pour le ciel.

Je crois devoir transcrire un remarquable passage par où le bienheureux Albert le Grand termine ses *Questions* sur « les grâces communes et spéciales » de la Mère de Dieu. Il peut nous aider à mieux concevoir le degré de certitude qui convient à nos considérations sur les mêmes privilèges.

« Ad auctoritates quae oppositae sunt ad carnalem Assumptionem Virginis Mariae, respondemus quod quatuor sunt genera supponibilium. Primum est quod ex sacra Scriptura ita expresse est determinatum, quod nec dubitatio nec opinio potest esse circa contrarium. De hoc dicit Damascenus : Omnia quae tradita sunt per Legem, per Prophetas, per Apostolos et Evangelistas, suscipimus et veneramur et cognoscimus, nihil ultra requirentes. Alterum genus, per oppositum ad hoc, est quod est omnino incertum et quantum ad sententiam et auctoritatem, et hoc est simpliciter apocryphum; vel est incertum quantum ad sententiam, et hoc est apocryphum *secundum quid*, et illud ponitur dubium.

« Inter haec duo sunt duo media. Tertium igitur et primum medium est, quando aliquid non est determinatum ex Scriptura, nec per rationem necessariam potest probari, nec etiam patet ex evidentia sui, sed ex consequentiis Scripturarum et apparentiis rationum potest et ipsum et suum oppositum aequaliter videri et persuaderi; et hoc proprie potest vocari opinabile, ut sunt quaedam opiniones Sanctorum, ut est illa, utrum omnia simul sunt creata, et ista, utrum Angeli sunt in gratuitis creata, et similia. Quartum genus et secundum medium est, quod quidem in Scriptura Biblicae non est expresse determinatum, nec ex evidentia sui manifestum, tamen ex consequentia Scripturae et apparentia rationum ita est probabile, quod nulla Scriptura et nulla ratio habet aliud opponere in contrarium, et *illud est pie credendum*. Unde primum est expresse determinatum, secundum est pie credendum, tertium opinatum, quartum apocryphum. » C'est aux *pie credenda* que le bienheureux Albert rapporte l'Assomption corporelle de Marie. Quaest. super *Missus est*, q. 132. Opp. T. xx, p. 89.

LIVRE VIII

LIVRE VIII

Prérogatives particulières accordées à la bienheureuse Vierge en vue de la maternité. — L'Assomption de la Mère de Dieu. — Son couronnement, — sa gloire, — et sa béatitude.

CHAPITRE PREMIER

Les préludes de l'Assomption. — La mort de la bienheureuse Mère de Dieu. — Certitude de cette mort. — Quelles en furent les causes, et comment la Vierge mourut uniquement d'amour. — Belle méditation du pieux abbé Guerric sur ce mystère.

I. — Nous ne nous attarderons pas longtemps à prouver que la Sainte Vierge est réellement morte, c'est-à-dire que sa bienheureuse âme a, pour un temps, quitté le corps virginal où le Christ avait pris chair.

Jadis saint Épiphané en a douté. C'est dans son troisième Livre *contre les Hérésies* qu'il nous a fait part de son incertitude. « Je n'ose, avoue-t-il, rien décider comme absolument sûr. Est-elle demeurée vivante et immortelle, a-t-elle passé par la mort, c'est-ce que je ne nie, ni n'affirme. La sainte Écriture a voulu nous laisser en suspens : craignant, sans doute, de faire soupçonner les bassesses et les hontes de la chair dans un vase si vénérable et si pur. Donc, nous ne savons

rien ni de sa mort ni de sa sépulture ; mais il reste une chose plus qu'indubitable, c'est que cette très sacrée Vierge ne connut jamais d'union charnelle » (1).

Sur quoi Baronius a fait cette judicieuse remarque : « Sans incliner ni d'un côté ni d'un autre, le saint a cru qu'il lui suffisait de montrer par là même aux ennemis de la virginité perpétuelle de Marie qu'il avait à combattre, combien sublime est l'excellence de la Mère de Dieu, et combien fut éloignée de tout plaisir de la chair celle dont on ne saurait pas même prouver la mort par l'autorité de nos saints Livres. Du reste, il faut lui pardonner si, comme il arrive souvent même aux hommes les plus saints et les plus illustres, il s'est porté avec tant d'ardeur contre ses adversaires que, dans l'impétuosité de son élan, il a dépassé quelque peu la ligne de la vérité. L'Église catholique, en effet, n'admet aucun doute sur la mort de la Mère de Dieu ; sachant qu'elle avait la nature humaine, elle affirme qu'elle a subi pareillement la nécessité de mourir, propre à la nature humaine » (2).

Or, ce n'est pas à la légère que Baronius prête à la sainte Église cette absolue persuasion de la mort de Marie. Elle l'a témoignée par sa Liturgie. Je n'apporterai pas comme preuve l'antique célébration d'une double fête, l'une appelée de la *Dormition* ou du *Sommeil*, et l'autre de l'*Assomption* de la Mère de Dieu (3). C'est assez de savoir que le premier de ces titres fut autrefois plus fréquemment usité que le second, au moins dans l'Église orientale : car toutes

(1) S. Epiph., *Haer.* 78, n. 11. P. G., XL, c. 716.

(2) Baron., *H. E. Ann.* 48, n. 11.

(3) Morcelli, *Comment. Kalend. Constantin.*, ad diem 15 aug., p. 196.

les homélies des Pères grecs sur le mystère, et pour la fête de l'Assomption, ont pour sujet la *Dormition* de la Vierge Marie, comme on le verra bientôt par les extraits que nous devons en faire. Or, la *Dormition* ou le *Sommeil* désigne incontestablement la mort.

De plus, cette mort est constamment attestée, soit par les oraisons de notre messe latine qui remontent pour le moins à saint Grégoire le Grand, soit par les chants liturgiques des Grecs qui tous parlent de mort et de sépulture, avant de dire les gloires de l'Assomption (1).

Ce que l'Église a témoigné par ses Liturgies, elle le témoigne encore plus explicitement, s'il est possible, par la bouche des Pères. Parmi tant de discours où ces vénérables docteurs ont célébré l'Assomption de la très glorieuse Vierge, il n'en est pas un seul qui ne la donne comme un passage de la mort à la vie, du sépulcre au ciel ; et, parmi les anciens Pères, personne autre que saint Épiphane n'exprime la moindre hésitation à cet égard. C'est pourquoi l'on ne saurait assez admirer comment, de nos jours, il s'est trouvé quelques théologiens pour nier ce que l'antiquité tout entière a si constamment et si universellement affirmé.

Au reste, loin d'affaiblir la commune croyance à la mort de Marie, ils ont plutôt contribué, par leurs efforts en sens contraire, à la rendre plus claire et plus solide. Autant de fois ils se sont hasardés à invoquer un texte en faveur de leur opinion, autant de fois le texte invoqué s'est retourné contre eux (2).

(1) Voir, par exemple, le Cantique appelé *Cathisma*, pp. 194, 210, 214, 218, dans les livres ecclés. des Grecs, publiés au XVIII^e siècle par Philip. Vitali.

(2) Parmi les trois ou quatre auteurs qui de nos jours ont cru devoir ou nier ou révoquer en doute la mort de Marie, il faut mettre en pre-

Leurs arguments théologiques ont eu le même sort, et nous en donnerons bientôt la preuve, quand nous examinerons le principal, si ce n'est l'unique argument, tiré de l'Immaculée Conception. Il est permis de louer dans ces auteurs l'intention qu'ils ont eue de relever la gloire de la Mère de Dieu; mais il faut aussi ne jamais oublier que cette divine Vierge est assez riche pour ne pas avoir besoin de louanges étrangères à la vérité (1).

Aussi bien, la maternité, loin de faire obstacle à sa mort, exigeait qu'elle mourût. Oui, la Mère de Dieu devait mourir, parce que son fils était mort, et pour les mêmes raisons.

Jésus-Christ n'a contracté ni la faute originelle, ni les suites de cette faute, je veux dire, les infirmités communes du corps et la nécessité de souffrir et de mourir. C'est, dit l'Ange de l'École, que le mot *contracter* exprime le rapport d'un effet à sa cause. Ce qui est contracté (*trahitur cum*), c'est ce qui suit nécessairement sa cause (2). Or, la cause prochaine de la mort et des défauts de la nature humaine est le péché (3), qui l'a dépouillée des privilèges attachés à l'état d'innocence. Donc, ceux-là seuls contractent proprement ces imperfections qui les subissent à raison du péché. Donc Jésus-Christ, n'ayant participé d'aucune manière à la faute, a pu se charger de

mière ligne Dominique Arnaldi, docteur du collège de Saint-Thomas d'Aquin, à Gênes. Son ouvrage a pour titre : *Super transitu B. M. V. Deiparae, expertis omni labe culpae originalis, dubia proposita.* (Typ. Seraph. Ghezzi, Mediolani.)

(1) Voyez pour une plus ample réfutation de ces opinions nouvelles Alph. M. Jannucci, *Firmitudo cath. veritatis de psychosomatica Deiparentis Assumptione.* SYMBOLON contra Neologos A. Deiparae mortem inficiantes, pp. 478, sqq.

(2) *Illud dicitur contrahi quod simul cum sua causa ex necessitate trahitur.* S. Thom., 3 p., q. 14, a. 3.

(3) Rom., v, 12.

nos misères afin de nous en guérir, mais non les *contracter*. « S'il y a ressemblance entre nous et lui quant à la *qualité* des défauts, il n'y en a pas quant à la *cause* » (1). C'est ce que saint Thomas enseigne du fils; et ce que, toute proportion gardée, nous pensons de la mère.

Demandez-vous pourquoi le Christ Jésus a pris sur lui nos infirmités; les théologiens, après les Pères, en assignent six raisons principales.

Il les a prises, parce qu'il venait payer notre dette et satisfaire pour les péchés du genre humain; or, payer la dette des hommes à la justice de Dieu, satisfaire pour les péchés du monde, c'est se charger de la peine qu'ils méritent.

Il les a prises pour qu'elles fussent un témoignage irrécusable de la vérité de son Incarnation; car, s'il n'avait pas participé dans son corps à nos faiblesses, on aurait pu croire qu'il était d'une autre nature, ou que la chair dont il s'était revêtu n'avait qu'une apparence menteuse.

Il les a prises pour nous donner, en les sanctifiant, ce qui nous était si nécessaire à nous, passibles et mortels, l'exemple d'une héroïque patience dans les épreuves, dans la douleur et dans la mort.

Il les a prises pour se mettre en état de compatir plus miséricordieusement à nos peines. Et c'est là ce que nous prêche admirablement saint Paul, dans sa lettre aux Hébreux: « Nous n'avons pas un Pontife qui ne puisse compatir à nos infirmités, éprouvé comme nous en tout, sauf le péché » (1). Et encore: « Il a dû

(1) S. Thom., *ibid.*, in corp. et ad 2.

(2) Hebr., iv, 15.

être en tout semblable à ses frères, afin de devenir auprès de Dieu un Pontife miséricordieux et fidèle » (1).

Il les a prises, suivant la doctrine du même apôtre, pour affranchir ceux que « la crainte de la mort tenait toute leur vie soumis à la servitude » (2); parce que rien ne console et ne dilate les cœurs endoloris comme la vue de Jésus-Christ souffrant et mourant.

Il les a prises enfin, parce qu'il a voulu payer pour nous les faveurs divines au plus haut prix, de ses sueurs, de ses plaies, de son sang, de sa vie.

Or, c'est pour des raisons analogues que Jésus-Christ n'a pas voulu soustraire sa bienheureuse Mère aux suites naturelles de la déchéance primitive, à la souffrance, à la mort, bien que par un privilège insigne il l'ait préservée du péché qui les cause. Il fallait que, nouvelle Ève, elle eût sa part au calice de douleurs que devait boire le nouvel Adam, pour apaiser le courroux du Père, et mériter à tous grâce et pardon. Il fallait que la mortalité la révélât semblable aux autres femmes, pour que son fils nous apparût manifestement comme membre de la famille humaine. Il fallait que cette mère des hommes pût rendre plus supportable et moins amer à ses enfants le calice de la souffrance, en le buvant avant eux et pour eux. Il fallait qu'elle-même, elle qui devait être à jamais la Mère de miséricorde, expérimentât nos maux dans son âme et dans sa chair, afin d'être excellemment la compatissante et la miséricordieuse, *ut misericors fieret*. Il fallait que Marie ne fût pas seulement notre modèle dans la souffrance, mais qu'elle nous offrît dans sa mort le

(1) Hebr., II, 17.

(2) Hebr., II, 15.

type achevé d'une mort sainte, et méritât, grâce à l'incomparable perfection de son dernier passage, d'être à jamais la protectrice et la consolatrice attirée des chrétiens mourants. Il fallait enfin que, par sa mort librement acceptée, elle suivît son fils jusqu'à la fin, et couronnât les souffrances et les mérites de sa longue et très sainte vie.

Telles sont les raisons providentielles qui rendirent la mort nécessaire pour Marie, bien qu'elle n'eût pas contracté la dette du péché. Et toutes se rapportent à sa divine maternité, puisque c'est comme Mère du Sauveur qu'elle est investie des fonctions sur lesquelles chacune d'elles s'appuie.

Je le sais, des Pères ont parfois attribué la mort de la bienheureuse Vierge à la sentence portée par Dieu contre l'humanité déchue (1); et même ce fut là, pour les anciens adversaires de la Conception immaculée de Marie, l'un des arguments qui leur servirent à la combattre. Elle a, disaient-ils, subi comme nous la peine de la faute originelle; donc elle l'a contractée comme nous. Argument sophistique qui se retournerait contre Notre Seigneur lui-même, puisqu'il est mort, lui aussi, en conséquence de cette faute. Se fût-il jamais revêtu d'une chair *mortelle*, s'il n'était pas venu pour expier le péché dans son corps, et si la mort, qu'il a volontairement acceptée, n'était pas le châtement du péché?

Mais autre chose est de subir la peine du péché, autre chose est de la porter parce qu'on l'a *contractée*. De la mort du Sauveur je peux conclure et la dégradation de la famille humaine et la condamna-

(1) Gen., III, 19; Col., II, 17.

tion méritée qui vouait cette race à la mort, si toutefois j'ai la connaissance de ses origines; mais je n'ai pas le droit d'en inférer que Jésus-Christ ait jamais hérité de la faute originelle, et, par elle, de la nécessité de mourir. Je ne l'inférerai pas non plus de sa mère, parce que Dieu, la faisant pour son Fils, l'a préservée d'un si lamentable héritage. Aussi bien, y a-t-il dans la mort elle-même de Marie, comme dans celle de Notre Seigneur, une marque certaine qu'elle n'est pas le salaire du péché, *stipendium peccati*; l'une et l'autre mort étant exempte de corruption (1). Mais n'anticipons pas sur une matière que nous aurons bientôt à développer plus longuement.

II. — La maternité divine explique la mort de la très sainte Vierge. Elle nous fournit aussi des données suffisantes pour juger de ce qui dut amener son bienheureux passage. Notre Seigneur n'a pas pris sur lui tous les genres de misères physiques, mais celles-là seulement qui pouvaient servir à l'œuvre de la Rédemption. Voilà pourquoi, acceptant la mort, il en a refusé les suites humiliantes, où la chair se décompose et se corrompt. C'est aussi la raison pour laquelle il n'a voulu pour lui, ni ces infirmités du corps, ni ces maladies organiques qui sont de leur nature un achèvement, un prélude à la corruption du tombeau (2).

(1) Il n'y a pas de contradiction entre ces deux affirmations : la mort est une conséquence de la condition de notre nature; la mort est la conséquence du péché. Elle est une conséquence de la condition de notre nature, parce qu'un composé organique, comme le nôtre, est sujet à la décomposition; elle est la conséquence du péché, parce que le péché nous a fait perdre, et justement, les dons gratuits qui devaient soustraire notre nature à sa corruptibilité native. Ces dons perdus en Adam, nous ne les avons pas reçus, parce que nous sommes nés pécheurs; et Marie, parce qu'elle devait ressembler à son fils.

(2) S. Thom., 3 p., q. 14. a. 4.

Il est raisonnable de croire qu'il n'en a pas voulu non plus pour sa mère. Je ne peux me représenter cette mère de la Vie, courbée sous le poids de la vieillesse et des infirmités, triste débris d'elle-même, plus semblable à un cadavre qu'à une personne vivante. Dans cette dégradation de l'être humain je ne reconnaitrais pas celle dont la virginale beauté ravissait le ciel même; et je me demanderais, sans y trouver de réponse plausible, pourquoi le Seigneur aurait permis au péché d'imprimer ses honteux vestiges sur une chair qui ne fut jamais à lui. Non, ce n'est ni la caducité ni la maladie qui, par leur action dissolvante, ont séparé le corps de Marie de son âme immaculée.

Les Pères, encore qu'ils n'aient pas traité spécialement cette matière, ont laissé plus d'une fois entrevoir quelle était au fond leur pensée. Car la mort de la Vierge est à leurs yeux comme un doux sommeil, quelque chose de semblable à l'assoupissement extatique dans lequel Dieu plongea le premier homme, quand il forma de sa substance Ève, la première femme (1). De là, ces termes de *Dormition*, de *Sommeil* qu'ils emploient, à l'exclusion de tous autres, pour désigner cette bienheureuse mort. De là, les louanges par lesquelles ils célèbrent la radieuse beauté de Marie mourante. De là ces expressions et d'autres semblables : Elle a comme nous passé par la mort, « mais d'une manière bien différente, excellemment plus noble et plus relevée » (2), toutes choses qui ne s'accordent pas avec un trépas vulgaire.

(1) S. Andr. Cret., hom. in *Dormit. S. Mariae*. P. G., xcviij, 1052.

(2) *Id.*, *ibid.*, 1053. On attribue communément à saint Jean Damascène la proposition suivante : « Neque partus poenam sensit nec item obitus ». Ce n'est pas exactement ce que dit le saint, à l'endroit indi-

Et ce genre de mort, exempt de douleurs et d'infirmités, est d'autant plus croyable que, d'un consentement unanime, tous affirment que la corruption n'eut aucun accès au corps virginal de Marie. Cela serait-il vrai, si cette mère du Seigneur avait dû, pour mourir, endurer comme nous la dégradation de son organisme? La foi n'oblige personne à croire ce privilège de Marie; quelques-uns en ont douté, mais je n'admettrai jamais, à moins que l'Église ne m'en fasse un devoir, que cette chair où le Christ fut conçu sans volupté sensible, où la convoitise ne fit jamais sentir son atteinte, ait passé par les angoisses de la mort, comme toute chair de péché. C'est le sentiment de Suarez (1), et, je me trompe fort, si ce n'est pas aussi l'opinion commune des théologiens et des Saints (2).

III. — S'il ne faut chercher la cause prochaine de la mort de la sainte Vierge, ni dans la caducité de l'âge et dans les infirmités qu'elle entraîne après elle,

qué. Voici ses paroles : « Hanc Beatissimam quae sine voluptate et viri congressu Dei Verbi personam... concepit, ac pro eo ut decebat, sine doloribus peperit, quaeque totam se cum Deo copulavit; quomodo inferi susciperent; quomodo corruptio corpus illud invaderet a quo vita suscepta est »? Hom. 2 in *Dormit. B. V. M.*, n. 3. P. G., xcvi, 728.

(1) Suar., *de Myster. vitae Christi*. D. 21, S. 1.

(2) « Crediderim eam (Mariam Virginem) non decubuisse lecto more aegrotantium, et qui morbo pressi claudunt hanc vitam (cum venia pictorum et sculptorum), cum neque infirmitate vexata credi potius debeat, neque debilitate prostrata, sed flexis reverenter genibus, et sublatiis in coelum manibus, inter orandum acceptissimum Deo spiritum commendasse, quemadmodum Paulum, primum eremitam, obiisse tradit Hieronymus ». Texte cité d'après le célèbre adversaire de Luther, Josse Clichone (Clichoveus), par Molanus, dans son Histoire des saintes Images. Cf. L. III, 32, dans lequel il se pose la question : Assumpta beata Maria, quomodo sit pingenda?

On connaît la formule si souvent répétée : Concepta sine peccato, concipiens sine corruptione, pariens et mortua sine dolore.

ni dans l'un de ces accidents qui portent le désordre aux sources mêmes de la vie, à quoi devons-nous l'attribuer? C'est le bienheureux Albert le Grand qui va nous répondre : « Nous croyons qu'elle est morte sans douleur et d'amour » (1). Ainsi le donne à penser l'auteur du sermon sur l'Assomption, recueilli parmi les œuvres de saint Jérôme (2); ainsi l'ont attesté, dans des temps plus rapprochés de nous, le pieux abbé Gueric et Richard de Saint-Laurent (3), saint François de Sales et saint Alphonse de Liguori, pour ne pas citer une foule de théologiens et d'écrivains ascétiques (4).

Afin de mieux entendre cette mort, il faut remarquer, avant toute chose, la différence qu'il y a entre ces trois expressions : mourir dans l'amour, mourir pour l'amour, mourir d'amour ou par amour. Mourir dans l'amour est la commune joie des amis et des élus de Dieu; puisque mourir hors de la charité serait mourir hors de la grâce. Mourir pour l'amour, c'est donner sa vie pour une fin de charité, comme ont fait les martyrs ou, du moins, rapporter sa mort par une actuelle acceptation de cœur à l'amour de Dieu. Mourir d'amour ou par l'amour, c'est n'avoir pour cause prochaine de sa mort que l'amour lui-même, cet amour dont le Cantique a dit qu'il est fort comme la mort (5).

Que Marie soit morte dans le sein de l'amour, ce serait blasphème et folie d'en douter. Personne entre

(1) Credimus quod mortua est sine dolore prae amore. Albert M., *super Missus est*, q. 132. Opp. T. xx, p. 89.

(2) Mantissa S. Hieronym., ep. 9, n. 13. P. L., xxx, 136.

(3) Gueric., in *Assumpt.*, serm. 2. P. L., clxxxv, 190, sqq.

(4) S. François de Sales, *Traité de l'Amour de Dieu*. L. VII, c. 13 et 14; Saint Alphonse de Liguori, *Gloires de Marie*, 1^{er} disc. sur l'Assompt., 2^e part.

(5) Cant., viii, 6.